

La société SyneuRx annonce que le Pentarlandir, candidat-médicament et antiviral oral pour lutter contre le COVID-19 Twindemic, est entré dans la dernière partie des essais de phase II de la FDA

Constitué d'isomères hautement purifiés de l'acide tannique et agissant comme un double inhibiteur de protéase et de TMPRSS2, le Pentarlandir a démontré des propriétés antivirales significatives avec des effets secondaires observés minimes

Le 19 novembre 2021 - New Taipei City, Tai wanet Torrance, CA - SyneuRx™ International, (La Bourse de Tai pei, code mnémorique TT6575, www.syneurx.com), un développeur pionnier de nouveaux produits pharmaceutiques antiviraux et pour le SNC (système nerveux central), a annoncé aujourd'hui que son candidat-médicament antiviral oral expérimental contre le SRAS-CoV-2 (COVID-19), le Pentarlandir®, a fait l'objet d'un essai de phase II de l'Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux, avec succès, depuis plusieurs mois et se rapproche de la phase III, prévue pour 2022.

Conçu comme un traitement précoce du COVID-19, le Pentarlandir est administré par voie orale aux patients souffrant de cas de COVID-19 "avancés" (pour ceux qui ont été précédemment vaccinés ou infectés) ou potentiellement comme traitement de première ligne pour les personnes non vaccinées qui risquent autrement d'être hospitalisées et de décéder. La société SyneuRx a déjà reçu des subventions de la FDA pour ses candidats-médicaments destinés au SNC, sous la forme de "Traitement Novateur et Médicament Orphelin".

Le Pentarlandir est constitué d'isomères hautement purifiés de l'acide tannique et est dérivé d'une origine botanique (tout comme le Tamiflu®, qui est lui-même purifié à partir d'un produit chimique présent dans l'anis étoilé). Le Pentarlandir cible spécifiquement la protéase principale, ou 3CL-protéase, qui transforme la protéine virale de base en éléments constitutifs nécessaires à la réplication de nouvelles particules virales et inhibe également le TMPRSS2 pour l'entrée du virus. Le Pentarlandir agit non seulement sur la sérine-protéase TMPRSS2, mais aussi sur la HAT (toutes deux essentielles à l'entrée des virus de type influenza dans les cellules). Par conséquent, il est prometteur en tant qu'outil thérapeutique pour les scénarios de "twindémies" (traitement à la fois du COVID-19 et des virus endémiques de la grippe).

Si le développement est couronné de succès, la société SyneuRx a l'intention de mettre le Pentarlandir à la disposition des pays en développement dans le cadre de la Communauté de brevets sur les médicaments, soutenue par les Nations Unies. Le Pentarlandir devrait être largement disponible dans le monde entier dans les 12 à 24 mois suivant la phase III, dans les conditions actuelles de disponibilité en usine.

De plus amples informations sur l'essai de phase II du Pentarlandir sont disponibles à l'adresse suivante: www.clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04911777?term=syneurx&draw=2&rank=3.

Comment le Pentarlandir a-t-il été découvert ?

Après des années de recherche sur le fonctionnement de plusieurs maladies débilitantes du SNC, les scientifiques de la société SyneuRx sont parvenus à la théorie selon laquelle les enzymes de métabolisation/régulation telles que la protéase constituaient en fait une "cible médicamenteuse" d'importance critique pour ces types de maladies, qui, par coïncidence, se sont avérées être un mécanisme d'action critique pour plusieurs maladies d'origine virale comme que le VIH et l'hépatite.

Les chercheurs ont décidé de tester tous les composés du portefeuille de brevets de la société contre la protéase du SRAS-CoV-2 et ont découvert à leur grande surprise que plusieurs composés mis au point par la société SyneuRx étaient de puissants inhibiteurs de protéase, à la fois pour le SRAS-CoV-2 et pour les virus de la grippe H1N1, dont celui qui est devenu le Pentarlandir s'est avéré être le plus efficace.

D'autres études ont confirmé la capacité du Pentarlandir à bloquer la réplication du coronavirus dans des études cellulaires multiples et rigoureuses. Le Pentarlandir a également démontré qu'il présentait un excellent profil d'innocuité, ce qui en a fait le meilleur candidat pour le développement clinique.

On ne saurait trop insister sur l'importance de trouver un médicament oral sûr, peu coûteux et très efficace capable de traiter le COVID-19 pour les personnes, sans égard à leur risque de progression", a déclaré le Dr Guochuan 'Emil' TSAI (MD PhD MAS), fondateur et PDG de la société SyneuRx. "Nos chercheurs ont consacré plusieurs années à la découverte, à l'isolement et au développement du Pentarlandir et nous sommes très heureux du déroulement de l'essai de phase II. Nous travaillons activement à la mise au point de ce candidat-médicament et avons bon espoir de poursuivre notre bilan positif à ce jour."

À propos de SyneuRx

La société SyneuRx a été fondée en 2013 dans le but d'utiliser les percées scientifiques pour développer de nouveaux médicaments pour le SNC chez les patients souffrant de troubles mentaux graves. L'équipe multinationale est située aux États-Unis et à Taiwan. Avant de créer la société SyneuRx, le Dr Guochuan (Emil) TSAI (MD, PhD) était membre de la faculté de médecine de l'université Harvard, il se trouve actuellement à l'École de médecine de l'Université de Californie à Los Angeles, au Département de psychiatrie et des sciences biocomportementales.

SyneuRx et Pentarlandir sont des marques de commerce et des marques déposées, respectivement, de SyneuRx International. Toutes les marques antérieures et toutes les marques déposées citées précédemment sont reconnues et admises par la présente.

Avis de divulgation :

Les informations contenues dans ce communiqué sont en date du 18 novembre 2021. La société SyneuRx n'assume aucune obligation de mettre à jour les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué à la suite de nouvelles informations ou d'événements ou développements futurs.

Ce communiqué contient des renseignements prospectifs sur les efforts de la société SyneuRx pour combattre le COVID-19 ainsi que la grippe et le candidat antiviral oral expérimental Pentarlandir® (y compris les évaluations qualitatives des données disponibles, les avantages potentiels, les attentes pour les essais cliniques, les ententes d'achat anticipé, le calendrier prévu des lectures de données, les présentations réglementaires, les approbations ou autorisations réglementaires, les investissements prévus et prévisions de la fabrication, de la distribution et de l'approvisionnement anticipés), impliquant des risques et des incertitudes considérables qui pourraient entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux exprimés ou impliqués par de tels énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, y compris la capacité de respecter les paramètres cliniques prévus, les dates de début et/ou d'achèvement des essais cliniques, les dates de présentations réglementaires, les dates d'approbation réglementaires et/ou de lancement, ainsi que les risques associés aux données précliniques et cliniques, y compris la possibilité de nouvelles données précliniques, cliniques ou d'innocuité défavorables et d'analyses plus poussées des données précliniques, cliniques ou d'innocuité existantes; la capacité de produire des résultats cliniques ou autres comparables, y compris le profil d'efficacité, d'innocuité et de tolérabilité observés à ce jour, dans des études supplémentaires ou dans des populations plus grandes et plus diversifiées après la commercialisation; le risque que les données des essais précliniques et cliniques fassent l'objet d'interprétations et d'évaluations contraires, y compris au cours du processus d'examen/de publication par les pairs, dans la communauté scientifique en général et par les organismes de réglementation; si les organismes de réglementation seront satisfaits de la conception et des résultats de ces études précliniques et cliniques futures; si et quand des demandes de médicaments ou des présentations pour demander une autorisation d'utilisation d'urgence ou de commercialisation conditionnelle pour toute indication potentielle du Pentarlandir peuvent être déposées dans toute juridiction et, si elles sont obtenues, si et quand ces autorisations d'utilisation d'urgence ou licences arriveront à échéance ou prendront fin; si et quand les organismes de réglementation de n'importe quelle juridiction peuvent approuver de telles demandes pour le Pentarlandir, ce qui dépendra d'une myriade de facteurs, y compris la détermination de la supériorité des avantages du produit sur les risques connus et la détermination de l'efficacité du produit et, s'il est approuvé, s'il sera un succès commercial; les décisions des organismes de réglementation ayant un impact sur l'étiquetage ou le marketing, les processus de fabrication, la sécurité et/ou d'autres questions qui pourraient avoir une incidence sur la disponibilité ou le potentiel commercial du Pentarlandir, y compris le développement de produits ou de thérapies par d'autres sociétés; les risques liés à la disponibilité de matières premières pour le Pentarlandir; le risque que nous ne soyons pas en mesure de créer ou d'accroître la capacité de fabrication en temps voulu ou de maintenir un accès à la logistique ou aux canaux d'approvisionnement en fonction de la demande mondiale, ce qui aurait une incidence négative sur notre capacité à fournir le nombre estimé de doses de Pentarlandir dans les délais prévus; si et quand des accords d'achat supplémentaires seront conclus; le risque que la demande pour tout produit puisse être réduite ou ne plus exister; les incertitudes quant à l'impact du COVID-19 sur les activités, les opérations et les résultats financiers de la société SyneuRx, ainsi que sur l'évolution de la concurrence.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter Jonathan Hirshon, conseiller en relations publiques de la société SyneuRx, à l'adresse
mél: jh@horizonpr.com**